



Préavis raccourci pour perte d'emploi d'un des deux locataires

Par **Laska**, le **08/06/2018** à **17:43**

Bonjour,

Mon conjoint et moi sommes locataires et souhaitons quitter notre logement car nous en avons trouvé un autre. Nous louons une maison non meublée, donc soumis à un préavis de 3 mois. Mon conjoint qui est en CDD termine son contrat non renouvelé fin juin. De mon côté, j'ai un CDI. Pouvons nous quand même justifier de la perte d'emploi de mon conjoint pour réduire notre préavis à un mois ?

Merci d'avance de vos réponses !

Par **janus2fr**, le **09/06/2018** à **09:55**

Bonjour,

Oui, la fin d'un CDD est bien considérée comme une perte d'emploi au sens de la loi 89-462 (jurisprudence).

Comme vous êtes mariés (vous employez le terme conjoint), vous êtes tous les 2 titulaires du bail et le droit à préavis réduit de l'un suffit.